

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : 27 octobre 2022

Présents : Anne-Marie THÉVENET – Yannick TROTIGNON – Corine DAVAU - Annie LEVEAUX – Vincent GOUMIN – Patricia CONARD – Sébastien PICOTIN – Kathia CHABAUD - Claire-Anne BETHULEAU – Yves GUYAU – Philippe PEZÉ – Alain ANGIER

Absents excusés : Stéphane LECLERC– Jean-Marc POMMÉ
Stéphane LECLERC a donné procuration à Yannick TROTIGNON

Jean-Marc POMMÉ a donné procuration à Anne-Marie THÉVENET

Nombre de votants : 14

Travaux rue de Couddes : choix des entreprises

Suite à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement rue de Couddes, il est proposé de retenir l'entreprise TRANSTERRASSEMENT pour le lot n°1 – VRD (128.497,50 € HT) et l'entreprise R2 pour le lot n°2 – éclairage public (22.798,60 € HT).

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Travaux route de Saint-Aignan

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher peut être sollicité au titre des amendes de police pour le financement des travaux.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Annulation de dette d'un locataire par la commission de surendettement des particuliers

A la demande de l'assistante sociale, dans sa séance du 12 mai 2022, la commission de surendettement des particuliers du Loir-et-Cher a constaté la situation de surendettement d'un administré de la commune, logé dans un logement communal, et a prononcé la recevabilité de son dossier.

La commune doit constater une créance éteinte.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions modificatives budgétaires

Des décisions modificatives sont nécessaires :

Sur le budget « locaux commerciaux » pour régulariser des écritures :

-Du compte RF 754 (redevance) : -17.224,59 €

-Au compte RF 002 (report excédent) : +17.224,59 €

Sur le budget communal principal, il y a lieu de prévoir des crédits au compte RF 6542, dans le cadre de l'annulation de la dette :

-Du compte DF (dépenses imprévues) : -10.215,00 €

-Au compte DF 6542 (créances éteintes) : +10.215,00 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Communauté de Communes Val de Cher Controis : adhésion à l'Etablissement Public Loire

L'Etablissement Public Loire réalise de nombreuses missions pour la Communauté de Communes Val de Cher Controis : délégation de la gestion des digues du Cher, mise en œuvre des actions du SAGE Cher Aval, mise en œuvre des actions de prévention des inondations ...

Le Conseil Communautaire s'est ainsi prononcé pour solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Loire afin de pouvoir prendre part aux décisions du comité syndical.

Conformément à l'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe d'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher Controis à l'Etablissement Public Loire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Projet d'installation d'une borne de recharge électrique pour automobile dans le centre bourg

Le SIDELC a transmis un modèle de délibération concernant la création, l'entretien et l'exploitation d'une nouvelle infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le coût est estimé à 10.000,00 €, dont la moitié payée par le SIDELC, hors subvention.

Le Conseil Municipal décide de privilégier l'installation sur le parking de covoiturage derrière l'église.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Projet d'achat d'un tracteur, d'une épaveuse et d'une faucheuse, avec reprise de l'ancien matériel

Dans le cadre de ce projet, il y a lieu d'autoriser la procédure de MAPA.

L'achat est estimé à 200.000,00 €.

Les crédits seront prévus sur le budget 2023.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention exceptionnelle par la Confrérie de Saint-Vincent

La Confrérie de Saint-Vincent demande une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € afin d'organiser son habituel repas de Saint-Vincent en janvier 2023.

L'association n'ayant pu organiser de manifestation en 2021 et 2022 en raison du COVID, elle n'a pas reçu de subvention ces deux années.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Dossiers de demande de subventions DSR et DETR/DSIL 2023

Le Conseil Municipal décide de présenter les dossiers suivants

- Pour la DSR, l'achat du tracteur,
- Pour la DSIL, changement des menuiseries et des lumières dans les bâtiments scolaires, dans le cadre de la transition écologique,

Pour la DETR, réflexion sur la cour de l'école.

Questions diverses

- Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) : le PLUi a été adopté mais pas le SCOT. Ce dernier doit être réalisé, avec la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois. Un syndicat mixte sera créé.
- Proposition de rencontrer Gaëtane TOUCHAIN MALTETE, conseillère régionale
- Date prévue des vœux du Maire : dimanche 15 janvier 2023 à 11h00